

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04.13.31.39.16

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : Soutien aux associations de Lutte contre les Discriminations : Subvention
Fonctionnement - Exercice 2018 - 4ème Répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la lutte contre les discriminations, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subvention de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2018.

Le montant des subventions à allouer au titre du dispositif de soutien aux associations de lutte contre les discriminations s'élève à 40 000 € en fonctionnement.

Pour toute subvention supérieure à 23.000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL